

Paris, le 22 avril 2022

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE / ELECTIVE LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKET BALL

L'Assemblée Générale de la Ligue Ile de France de Basketball aura lieu le :

SAMEDI 18 JUIN 2022 à partir de 9h00
MAISON DU HANDBALL
1 rue Daniel Costantini 94000 CRETEIL
Parking sur place

Le protocole sanitaire, établi pour cette Assemblé Générale, vous sera communiqué ultérieurement selon les directives gouvernementales en vigueur à cette date.

- Les associations sportives sont représentées **par leur Président ou par un membre mandaté par celui-ci**. Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement. Afin de mandater un licencié de son club, merci de suivre la procédure suivante avant le 16 juin 2022 à 12h.
- **Présence obligatoire pour les associations sportives ayant des équipes évoluant en championnat Fédéral ou Régional, Seniors, Jeunes et Vétérans** (Cf. tableau des manquements LIFBB 2021/2022).
- Les associations sportives participant exclusivement aux Championnats Départementaux et Basket Entreprise ne sont pas obligées d'être physiquement présentes mais, en cas d'absence, elles doivent **IMPERATIVEMENT** être représentées à l'aide d'un pouvoir. La procuration est donnée à un votant licencié francilien qui ne pourra représenter qu'une association sportive en plus de la sienne (Cf. tableau des manquements LIFBB 2021/2022). Merci de suivre la procédure suivante afin de donner pouvoir à une autre association sportive avant le 16 juin 2022 à 12h.
- Le nombre de voix de chaque association sportive est égal au nombre des licenciés de celle-ci, établi à la date du **31 mars 2022**. En cas de modification du président entre le 31 mars et cette Assemblée Générale, c'est le président en poste au 31 mars qui sera officiellement pris en compte. A lui de donner son pouvoir au nouveau président s'il le souhaite ou se rendre en personne à l'Assemblée Générale.
- Une association sportive membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, si elle n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, de la Ligue Régionale et du Comité dont elle est membre. L'Association Sportive devra **IMPERATIVEMENT** solder ses dettes avec la Ligue Ile de France au plus tard le vendredi 10 juin 2022 - 12h00. **Aucune contestation ne sera possible le jour de l'Assemblée Générale.**



117 rue du Château des Rentiers
BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13
01 53 94 27 70
Courriel : ligue19@basketidf.com
Siret n°784 354 185 00026
Code NAF : 9319Z

www.basketidf.com

ELECTION AU COMITE DIRECTEUR de la LIGUE ILE DE France de BASKETBALL

Un poste au Comité Directeur de la Ligue est à pourvoir (Cf. article 11 des statuts de la LIFBB).
Fin du mandat juin 2024.

- Est éligible au Comité Directeur, toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois à la date de l'élection au sein d'un des 8 Comités Départementaux composant la Ligue Ile de France.
- Les actes de candidature établis sur le formulaire ci-joint, doivent être adressés à

Monsieur le Président de la Ligue Ile de France de Basketball
117 rue du Château des Rentiers
BP 40188
75623 PARIS CEDEX 13

Par lettre recommandée avec accusé de réception avant le jeudi 19 mai 2022, cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre contre décharge (sur rendez-vous auprès du service administratif de la Ligue)

La liste des candidats(es) au poste du Comité Directeur de la LIFBB vous sera communiquée le 6 juin 2022

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA LIFBB à l'AG de la FFBB Le samedi 15 octobre 2022

Conformément aux articles 10 des Statuts de la Fédération Française de Basketball, l'assemblée générale désigne selon les mêmes règles que celles qui régissent l'élection du Comité Directeur de la Ligue Ile de France de Basketball, les représentants des groupements sportifs dont l'équipe première dispute les championnats de France ou qualificatifs à ceux-ci.

3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant seront à désigner lors de cette Assemblée Générale. Ils sont désignés pour un an.

Les candidatures doivent être adressées, via le formulaire ci-joint, à Monsieur le Président de la LIFBB par lettre recommandée avec avis de réception avant le 20 mai 2022 (le cachet de la Poste faisant foi) ou remise en main propre au secrétariat de la LIFBB contre décharge (sur rendez-vous auprès du service administratif de la Ligue)

La liste des candidats(es) comme Délégués(es) à Assemblée Générale de la FFBB vous sera communiquée le 6 juin 2022

NOTA Les Rapports Moral et Financier vous seront envoyés avant le 6 juin 2022

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE / ELECTIVE

- **8h45** Accueil des associations sportives, émargement. Ouverture des stands.
- **9h45 Ouverture officielle de l'Assemblée Générale**
- Rapport du Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs :
- Premier tour des élections pour un poste de membre au Comité Directeur
- Ouverture du scrutin pour la désignation des délégués à l'Assemblée Générale ordinaire et à l'Assemblée Générale élective de la FFBB 2022 (Seuls les représentants des clubs dont l'équipe première participe aux championnats séniors fédéraux participent au vote)
- Allocution du Président de la Ligue Ile de France : Thierry DUDIT.
- Interventions des invités : CROS IDF, Président de la FFH
- Présentation et approbation du Rapport Moral 2021/2022 par la Secrétaire Générale : Astrid ASSET
- Intervention du représentant de la FFBB : Thierry BALESTRIERE
- Présentation du Rapport Financier année civile 2021 par la Trésorière Générale : Chantal DEVILLARD.
- Rapport des Commissaires aux Comptes : Cabinet MAZARS.
- Approbation des comptes 2021 et Quitus à la Trésorière Générale.
- Affectation du résultat de l'exercice 2021 : Chantal DEVILLARD.
- Approbation du budget 2022 : Chantal DEVILLARD.
- Allocution de clôture du Président de la Ligue Ile de France

EN COURS D'ASSEMBLEE GENERALE

- Résultat des scrutins (élection au comité directeur et élection des délégués aux AG de la FFBB (ordinaire et élective)) par le Président de la Commission Electorale
- Ouverture d'un éventuel 2^{ème} tour du scrutin.
- Remise des récompenses (lettres de félicitations, médailles FFBB, labels fédéraux et régionaux, ...)
- Remise des récompenses de l'Académie Régionale du Basket

NB.

Pour l'adoption des délibérations, le quorum exigible est d'au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des associations sportives de la Ligue.

En cas de non-respect de ce quorum, une nouvelle assemblée générale sera convoquée à quinze jours d'intervalle minimum. Aucun quorum n'est alors exigé pour la tenue de cette dernière.

**La Secrétaire Générale
Astrid ASSET**

